



2018

Edmund A. Auger

Edmund A. Auger est professeur émérite de sciences politiques au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, et ce, depuis 1976. Natif d'Ottawa, il a pourtant fait ses

études élémentaires à Moncton et ses études secondaires à Toronto, avant d'obtenir un baccalauréat en sciences économique et politique à Waterloo (Wilfrid Laurier University), une maîtrise en relations internationales au Royaume-Uni (University of London), et un doctorat en sciences sociales aux États-Unis (University of California, Irvine).

Spécialiste en gouvernance des sociétés plurilingues, de la politique de bilinguisme officiel et du droit linguistique et constitutionnel, le professeur Auger est l'auteur de nombreux ouvrages sur la politique des langues officielles au Canada et en Belgique, sur la vitalité des communautés francophones dans l'Ouest canadien, sur le dualisme linguistique au Nouveau-Brunswick, et sur l'histoire du droit linguistique au Canada et notamment en Alberta. Il a également été auteur de nombreux travaux publiés dans des revues savantes telles que la Alberta Law Review, la Revue de droit linguistique, la Revue canadienne droit et société, la Revue d'études constitutionnelles, la Revue canadienne de science politique, et l'International Journal of the Sociology of Language.

Encore aujourd'hui, son expertise est souvent sollicitée par les instances politiques et juridiques, et ses travaux cités par les tribunaux, dont la Cour suprême du Canada. Il était témoin expert dans les causes de la Fédération franco-ténoise c. Procureur général du Canada en 2005, et de Sa Majesté la Reine c. Gilles Caron en 2006 et 2007. Lors de ce dernier procès, réputé le plus long dans l'histoire de l'Alberta, il a témoigné pendant huit jours, et a déposé une centaine de preuves démontrant de façon concluante que la Constitution du Canada garantit le statut officiel de la langue française en Alberta.

Le professeur Auger était conseiller spécial au vice-président à la recherche de l'Université de l'Alberta en 2004-2006; membre du comité directeur du Sommet des communautés francophones et acadiennes, tenu à Ottawa en 2007; et chercheur en résidence virtuelle à la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles (DGPALO) du ministère du Patrimoine canadien en 2007-2008. Il a été membre du conseil d'administration de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML), et président du comité consultatif de la recherche de l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC).

En 2009, la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) lui a décerné le Prix Boréal pour « une contribution essentielle au développement et à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes du Canada ». Également en 2009, M. Auger a reçu le prix Roger-Motut de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) pour « l'excellence dans la création d'œuvres historiques et littéraires ». Il a reçu aussi, en 2017, de la part du Campus Saint-Jean, Université de l'Alberta, le prix Contribution exceptionnelle pour sa contribution exceptionnelle à la communauté franco-albertaine et à la société canadienne. (suite verso)



Association des
juristes d'expression française
de l'Alberta

Témoignage de Denis Perreux, directeur Société historique francophone de l'Alberta et ancien étudiant d'Edmund Auger:

Pour se faire une très bonne idée de la personne d'Edmund Auger, il faut simplement parcourir son curriculum vitae. Peu sont les domaines où son excellence n'a pas été remarquable et remarquée. De nombreux prix d'excellence reçus pour la recherche et l'enseignement de même que sa contribution exceptionnelle à la communauté franco-albertaine et à la société canadienne témoignent éloquentement de sa brillante carrière académique. Des organismes albertains et canadiens lui ont conféré des prix d'excellence pour sa contribution singulière à l'histoire, à la littérature et à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes à l'échelle du pays.

La reconnaissance de M. Auger pour sa contribution admirable à la jurisprudence et à l'histoire des francophones de l'Alberta est donc tout à fait naturelle, notamment pour son travail de recherche et d'analyse de l'histoire de la communauté francophone de l'Alberta en tant que témoin-expert dans l'affaire Caron. Rappelons-nous que cette affaire demandait ultimement à la Cour suprême du Canada de renverser partiellement sa décision précédente rendue dans l'affaire Mercure (1988). Donc, un argument novateur s'imposait. Les conseillers juridiques (dont Rupert Baudais, récipiendaire du prix Jean-Louis-Lebel en 2008) avaient besoin de quelqu'un ayant les compétences et les connaissances indispensables afin de soumettre une nouvelle preuve historique substantielle.

Imaginez! Il y avait si peu de publications savantes sur l'histoire législative, politique et juridique du français en Alberta, qu'on devait cerner et s'appuyer sur de nouvelles preuves pour faire valoir les droits de la francophonie albertaine. C'est dans ce contexte que M. Auger s'est précipité à amasser les fonds et à engager une équipe de chercheurs pour rassembler les matériaux, les interpréter et fournir un témoignage suffisamment étoffé pour une victoire en première instance.

Après de multiples heures de témoignages et d'innombrables pages de recherche originale, M. Auger a su offrir une nouvelle interprétation de la place historique du français en Alberta. La décision Wenden, soutenue par les preuves et les recherches soumises par M. Auger, se lit comme un séminaire avancé de l'histoire politico-juridique du français dans l'Ouest canadien, et plus particulièrement, en Alberta. Entre autres, cette nouvelle interprétation élargit la zone de gouvernance des Terres de Rupert au-delà de la Rivière-Rouge, établit le français comme langue d'administration publique en 1835 et démontre que le français était une langue de revendication de la population autochtone partout dans le territoire.

Même si la cause juridique de M. Caron n'a pas abouti à une victoire tant souhaitée, le chemin parcouru devant les tribunaux n'aurait certainement pas été possible sans la contribution exceptionnelle d'Edmund Auger.

LES RÉCIPENDIAIRES

- 1997 > M^o John Moreau (Calgary)
- 1998 > M^o Louis A. Desrochers (Edmonton)
- 1999 > Mme la juge Mary Moreau (Edmonton)
- 2000 > M^o Michèle Stanners (Calgary)
- 2005 > M^o G. Brent Gawne (Edmonton)
- 2007 > M^o Georges A. Arès (Edmonton)
- 2008 > M^o Rupert Baudais (Regina)
- 2009 > M^o Hervé Durocher (Edmonton)
- 2010 > M^o Denis R. Noël (Edmonton)
- 2012 > M^o Pierre C. Desrochers (Edmonton)
- 2013 > M. le juge Vital Ouellette (Edmonton)
- 2014 > M^o Gérard Lévesque (Calgary)
- 2016 > M^o Allan Damer (Edmonton)
- 2017 > M^o Michel Bastarache (Nouveau-Brunswick)